

**Séance du Vendredi 30 Juin 2017.**

L'An deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin, à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 21

P. RIO – D. ATIG – F. OGBI - Y. LEBRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - P. TROADEC - A. ZERKAL- S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR – C. MABANZA – T. DIAWARA – S. GIBERT – D. DIARRA – K. OUKBI.

Absents excusés représentés : 11

C. TAWAB KEBAY représentée par F. OGBI – A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR – M. AUBRY représentée par C. MABANZA – M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND – Y. ITOUA représentée par F. NBOMBELE – I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS – L. HERGAUX représentée par D. ATIG – C. M'PIANA représentée par D. DIARRA – S. GAUBIER représenté par S. GIBERT – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents excusés : 2

G. BINOIS – C. RENKLICAY.

Absents : 1

S. BENDIAB.

**Délibération N° DEL – 2017 – 0057 : « Désignation des neuf délégués suppléants pour les élections sénatoriales » .**

**Le Conseil Municipal** s'est réuni en l'hôtel de ville le 30 juin 2017 à 19 heures.

**Vu** le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire préfectorale NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 portant sur la désignation des délégués des conseillers municipaux et de leur suppléants,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL n° 406 du 20 juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

a) *Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Bortoli, Mme Ete, M. Oukbi et Mme Diarra. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) *Election des suppléants*

Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste « Union de gauche » est composée par M. ATIG et Mme OGBI, la liste « Modem » par Mme GIBERT .

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 30  
- bulletins blancs ou nuls : 2  
- suffrages exprimés : 28

Ont obtenu :

- liste : Union de gauche : 24 voix  
- liste : Modem : 4 voix

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste Union de gauche : 8 sièges  
Liste Modem : 1 siège

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,  
  
Philippe RIO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : - 2 JUL. 2017

Transmis au contrôle de légalité le : - 2 JUL. 2017